



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 24 juin 2010

La présidente, Mme Sara Petraglio, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale. Elle salue Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux. Elle remercie l'huissier et le personnel communal pour la préparation de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 63 Conseillers et Conseillères.

Il y a 4 excusés (Mmes Nadine Barakat, Régina Bovet et MM. Noël Dewarrat, Alain Pernet).

Une absente (Mme Marika Thévenaz).

La présidente s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum est atteint, elle déclare que le Conseil peut valablement délibérer et demande à chacun de bien vouloir utiliser les nouveaux micros mis à disposition, ceci afin de faciliter la compréhension de chacun et le travail de la secrétaire.

Le bureau du Conseil a reçu une interpellation et un postulat.

Interpellation de Mme Corinne Hug intitulée «Sondage pour l'horaire continu». La présidente s'assure que cette interpellation est soutenue par cinq membres. Etant le cas, elle demande à Mme Hug si elle désire développer son interpellation séance tenante. Mme Hug répond par l'affirmative.

Postulat de M. Jean-Michel Favez au nom du groupe socialiste intitulé «Réseau d'accueil des Toblerones: pour que les familles glandoises ne soient pas chocolat, dressons un état des lieux et revoyons les tarifs». La présidente lui demande s'il désire développer son postulat séance tenante. M. Favez répond par l'affirmative.

L'interpellation et le postulat seront ajoutés à l'ordre du jour et joints au procès-verbal.

Un préavis avec embargo jusqu'au 1^{er} juillet 2010 à 12h00 est distribué aux Conseillers.

Il s'agit du préavis municipal N° 89 relatif à l'acquisition de la parcelle N° 339 d'une superficie de 5'692m² sise au lieu-dit «Ruyre» sur le territoire de la commune de Luins. Les débats auront lieu à huis-clos.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Préavis municipal N° 89 relatif à l'acquisition de la parcelle N° 339 d'une superficie de 5'692m² sise au lieu-dit «Ruyre» sur le territoire de la commune de Luins.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 6 mai 2010.
4. Communications du bureau.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. Comptes de l'exercice 2009.
7. Rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2009.

8. Préavis municipal N° 80 relatif à la motion de M. Georges Grandjean & Consorts intitulée «Pour une Municipalité à 7 membres dès la prochaine législature».
9. Préavis municipal N° 81 concernant des transferts ou d'échanges immobiliers et de droits à bâtir à l'intérieur du plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud».
10. Préavis municipal N° 82 relatif à la motion de Mme Muriel Favez intitulée «Pour une patinoire mobile».
11. Préavis municipal N° 83 relatif à l'octroi d'un crédit pour un nouvel aménagement du foyer et l'amélioration de l'acoustique du théâtre.
12. Préavis municipal N° 84 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2011.
13. Préavis municipal N° 85 relatif à l'octroi d'un crédit pour la réfection de la chaussée et le remplacement d'une conduite d'eau sous-pression à la route de Begnins.
14. Préavis municipal N° 86 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour l'assainissement des nuisances sonores des routes cantonales et communales.

Première lecture

15. Préavis municipal N° 87 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de l'organisation d'un concours d'architecture pour la construction d'une piscine couverte.
16. Préavis municipal N° 88 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour le réaménagement de la place de la Gare.

Autres objets

17. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Jean-Michel Favez au nom du groupe socialiste intitulée «Pour une adoption rapide d'un règlement communal en matière d'Aide Individuelle au Logement (AIL).

Divers

18. Nomination du bureau du Conseil pour l'année 2010 - 2011
 - élection du président
 - élection du 1^{er} vice-président
 - élection du 2^e vice-président
 - élection de deux scrutateurs
 - élection de deux scrutateurs suppléants
19. Nomination de la Commission de gestion
20. Interpellation de Mme Corinne Hug intitulée «Sondage pour l'horaire continu».
21. Postulat de M. Jean-Michel Favez au nom du groupe socialiste intitulé «Réseau d'accueil des Toblerones: pour que les familles glandoises ne soient pas chocolat, dressons un état des lieux et revoyons les tarifs».
22. Divers + Propositions individuelles.

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour.

- M. Favez: comprend les modifications de l'ordre du jour pour un objet venant d'être distribué et cela mérite des explications supplémentaires.
- M. Collaud: le huis-clos est demandé car il s'agit d'une vente aux enchères. Il est important que les personnes intéressées à faire des enchères lors de cette vente ne connaissent pas le montant que le Conseil communal pourrait attribuer à la Municipalité. Rien ne doit filtrer à ce sujet, voilà pourquoi cet embargo.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

2. Préavis municipal N° 89 relatif à l'acquisition de la parcelle N° 339 d'une superficie de 5'692m² sise au lieu-dit «Ruyre» sur le territoire de la commune de Luins.

- M. Favez: il s'agit d'une procédure particulière et afin que la décision du Conseil communal soit juridiquement acceptable, il est important que le Conseil communal vote sur le huis clos.

La présidente lit l'art. 62 du règlement du Conseil communal et passe au vote.

Décision

Le huis clos est accepté à l'unanimité par les Conseillers.

Puis la présidente passe la parole à M. Collaud.

- M. Collaud: la Municipalité a eu connaissance, il y a 3 semaines, de la vente aux enchères du chenil. Différents créanciers ont demandé la vente de cette parcelle par l'Office des poursuites. L'embargo est fixé au 1^{er} juillet à 12h00, heure de la vente aux enchères. M. Collaud donne des précisions concernant les surfaces, les bâtiments et l'emplacement de la parcelle affectée en zone agricole et forestière. Elle est reliée au réseau d'eau de la commune et est équipée de fosses septiques. L'estimation fiscale est de Fr. 443'000.-, l'estimation vénale du chenil par rapport à une exploitation est de Fr. 147'000.-. L'ensemble des saisies, sur souhaits des créanciers ayant demandés la vente, établi par l'Office des poursuites se monte à Fr. 381'647.50. Si ce montant de mise n'est pas atteint le 1^{er} juillet, il n'y aura pas d'adjudication et la vente ne sera pas réalisée. Si la vente n'est pas réalisée, les propriétaires resteront propriétaires et tous les créanciers recevront un acte de défaut de biens. En cas de vente, les conditions de renchérissement se font par tranches de Fr. 5'000.- au minimum. La parcelle faisant l'objet de la vente est soumise aux dispositions de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur le droit foncier (LDFR), ainsi que la loi d'application du 13 septembre 1993 (LVDFR). En conséquence, tout adjudicataire devra produire l'autorisation à l'acquisition des immeubles ou la requérir dans les dix jours qui suivent l'adjudication auprès de la Commission foncière rurale. La Municipalité a déjà pris contact et transmis le dossier à cette dernière qui se réunit le 25 juin. La réponse des Conseillers lui sera transmise afin qu'elle puisse prendre une décision préliminaire qui serait un accord de principe, le temps nécessaire pour envoyer tous les documents officiels. En cas d'achat, la Municipalité entreprendra les démarches; si la Commission refuse l'autorisation d'acheter et que «par derrière» le chenil est vendu pour un certain montant, la Commune ou la personne ayant acheté aux enchères à l'obligation de payer la différence, voilà pourquoi il est nécessaire d'avoir un accord préalable.

L'affectation de cette parcelle ne pourra être modifiée car elle demeurera inconstructible à long terme. Le prix de vente de Fr. 382'000.- est supérieur à celui actuellement pratiqué en zone agricole. La Municipalité estime qu'il s'agit d'une bonne opportunité et en saisissant cette occasion d'achat, elle a la possibilité d'obtenir un site permettant de créer une nouvelle zone de détente pour la population avec peut-être la construction d'un deuxième refuge ou une autre réalisation.

M. Collaud lit d'abord le préavis émanant du Service du développement territorial: «*Il s'agit d'une clairière forestière en limite du territoire de Gland et de ces installations sportives. Dans le même secteur, la ligne de tir du stand de tir se trouve déjà dans cette situation. La localisation est peut-être intéressante pour le but recherché, mais il appartient avant tout au SFFN de dire si cette activité représente une pression acceptable sur le milieu*», puis le préavis de l'inspecteur des forêts: «*Le lieu est propice pour un refuge... hors forêt dans la clairière constituée par les 2'459 m² de pré-champ ou en lisière. En effet, la forêt entoure cette clairière, mais ne constitue pas un massif dans lequel on pourrait implanter totalement un refuge; cela n'aurait d'ailleurs pas de sens, car ce qui intéresse les utilisateurs d'un refuge, c'est une clairière et non une forêt fermée. Le milieu n'est pas sensible et il est propice puisque à côté il y a toutes les installations de Centre sportif avec toilettes et parkings. La piste Vita passe juste à côté de cette parcelle. Aucune sensibilité au bruit, les CFF passant à côté. Le site de Ruyre a été, à l'époque, jugé préférable à celui de Villa Prangins. Question justification, il est clair que Gland dispose déjà d'un refuge d'env. 60 m² mais construit hors forêt. En avoir un autre ne pourrait que soulager le site de Villa Prangins. Le plan de gestion des forêts communales de Gland qui possède un certain nombre de parcelles à proximité dans le massif de Ruyre place ces forêts en forêts d'accueil, voilà pourquoi la piste Vita y a déjà été admise. L'inspecteur des forêts*

préavise favorablement ce projet de refuge, mais il doit être placé en lisière de la clairière sur sol forestier ou en pré-champs selon implantation à convenir en tenant compte des contraintes légales». S'agissant d'une vente aux enchères, la Municipalité doit pouvoir disposer d'une certaine marge de manœuvre. En demandant Fr. 400'000.-, elle a la possibilité de faire deux mises. La mise se faisant par tranche de Fr. 5'000.-, elle ne peut aller jusqu'à Fr. 402'000.- s'il y a renchérissement; la Commission des Finances proposera un amendement à ce sujet.

La procédure, selon l'art. 99 du Règlement, permet de faire abstraction du référendum, c'est-à-dire que le citoyen n'a pas la possibilité de déposer un référendum par rapport à la décision prise.

M. Collaud rappelle aux Conseillers la confidentialité de ce préavis jusqu'au 1^{er} juillet à 12h00.

Avec les arrivées de Mmes Maria Teixeira, Anita Waeber et de M. Christian Gander, le nombre de Conseillers présents passe à 66.

La présidente passe la parole à M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances.

- **M. Barioni:** la Commission des Finances s'est réunie à 18h15 pour prendre connaissance de ce préavis, en discuter et déposer son rapport. Elle propose un amendement consistant à augmenter le plafond de l'achat en passant de Fr. 400'000.- à Fr. 410'000.- et celui de l'emprunt en passant de Fr. 319'000.- à Fr. 329'000.-, puis M. Barioni lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis amendé.

La discussion est ouverte.

- **M. Favez:** il faut saisir les opportunités se présentant au niveau de l'immobilier.

Il s'interroge au sujet de la première phrase, page 4: *Certes, l'affectation de cette parcelle ne pourra être modifiée car elle demeurera à long terme inconstructible. Par conséquent, le prix de vente est supérieur à celui actuellement pratiqué pour une zone agricole ou forestière.* Soit, il est possible de modifier le prix et cela justifie le prix supérieur, soit on ne le peut pas. La Municipalité peut-elle répondre? La Commission des Finances propose un amendement à Fr. 410'000.-. Un rapide calcul permet de se rendre compte que ce montant ne permet de renchérir qu'une fois.

M. Favez dépose un contre-amendement consistant à augmenter le montant de Fr. 2'000.- pour arriver à Fr. 412'000.-, ce qui permettra de surenchérir deux fois.

- **M. Turrettini:** s'agissant d'un achat d'une parcelle se situant sur une autre commune, quelle influence cadastrale pour Gland, sera-ce une propriété sur une autre commune ou la superficie de notre commune en sera-t-elle augmentée?

- **M. Collaud:** il s'agit d'une surface sur une autre commune. Le patrimoine de la commune augmente, il peut être à l'intérieur comme hors de celle-ci. La Municipalité de Gland a approché celle de Luins concernant l'achat, cette dernière n'est pas intéressée par la vente. En cas d'une mise à l'enquête de Gland pour un refuge, Luins ne ferait pas opposition.

- **M. Jaquier:** est-ce que le montant alloué par le Conseil communal pourrait être majoré des compétences municipales qui sauf erreur sont de Fr. 50'000.-?

- **M. Collaud:** non, il s'agit là d'un crédit. Il n'est pas possible d'utiliser la compétence municipale.

- **M. Mawjee:** il ne faut pas regarder cet achat comme un investissement cher ou pas cher, mais comme un achat «stratégique». La parcelle se situe à la lisière du Centre sportif dans une zone qui pourra être utilisée pour les loisirs et l'animation de la commune. Il y a environ 3'000 m² de forêt au prix de Fr. 5.-/m² et 2'500 m² pour une zone de construction ou d'utilisation au prix de Fr. 160.-/m² ce qui paraît un investissement raisonnable. Il serait possible de tenter un coup de poker: ne rien faire, attendre que cela parte en défaut de biens et récupérer après, mais la suite serait aléatoire. Il vaut mieux soutenir le préavis municipal.

- **M. Haussauer:** est favorable à ce préavis. Les quatre bâtiments actuels représentent 250 m², est-ce qu'il s'agit de la surface que la commune aura à disposition pour construire un futur refuge?

- **M. Collaud:** non. Il existe des surfaces pour le chenil, pour l'entreposage des marchandises. Si l'on devait bâtir sur 240m², cela deviendrait une construction trop grande et le Service faune et nature ne serait pas d'accord estimant que l'emprise sur la forêt serait trop importante.

- **M. Pittet:** appuie M. Favez et propose d'augmenter le montant à Fr. 420 ou 430'000.-, cela permettrait d'avoir une certaine souplesse pour négocier l'achat de cette parcelle.

- M. Mawjee: il est intéressant de donner une marge de manœuvre, mais plus le montant fixé sera important plus un renchérisseur ayant eu connaissance du montant pourrait faire monter les enchères. En fixant la barre à Fr. 410'000.-, il s'agirait de personnes moyennement intéressées poussant les enchères mais lâchant juste avant d'avoir atteint la limite; ce montant étant largement intéressant pour quelqu'un voulant faire un usage lucratif de l'emplacement, sachant que la valeur vénale est de Fr. 160'000.-.
- M. Jaquier: voit mal, vu le type de parcelle et la spécificité de l'endroit, que quelqu'un d'autre qu'une collectivité publique puisse s'intéresser à un objet tel que celui-ci. Il ne pense pas que les renchérisseurs seront à ce point agressifs.
- M. Haussauer: il faut tenir compte qu'un investisseur pourrait s'intéresser au chenil. Le chenil est une activité lucrative si elle est bien gérée. Il faut donner une marge de manœuvre supplémentaire. La parole n'est plus demandée.

La présidente relit l'amendement de la Commission des Finances proposant le montant d'achat à Fr. 410'000.- et le montant de l'emprunt à Fr. 329'000.-.

La discussion est ouverte.

- M. Pittet: pense que Fr. 410'000.- pourraient être augmentés de Fr. 20'000.- par un sous-amendement, s'il le faut.
- M. Favez: maintient son amendement à Fr. 412'000.- et l'emprunt à Fr. 329'000.-.
- M. Fargeon: la meilleure procédure est de mettre les amendements en opposition en demandant qui soutient celui de Fr. 410'000.- et ensuite qui soutient celui de Fr. 412'000.-.
- M. Mawjee: l'écart est faible entre Fr. 410'000.- et Fr. 412'000.-. Après consultation entre membres de la Commission des Finances, l'amendement à Fr. 412'000.- est proposé.

La présidente passe au vote concernant l'amendement.

L'amendement est accepté à une large majorité sans avis contraire ni abstention signifiée.

La présidente passe au vote sur l'ensemble du préavis N° 89 amendé.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire ni abstention signifiée, le Conseil communal décide d'accepter le préavis N° 89 amendé et d'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle N° 339 d'une superficie de 5'692 m² sise au lieu-dit «Ruyre» sur le territoire de la commune de Luins pour un montant maximum de Fr. 412'000.-;

d'autoriser la Municipalité à emprunter si nécessaire la somme de Fr. 331'000.- aux conditions les plus favorables;

d'appliquer l'art. 99 du règlement du Conseil communal qui stipule:

Art. 99 – Cas urgent

Lorsque le Conseil communal à la majorité des trois quarts des votants, admet que la décision qu'il prend revêt un caractère d'urgence exceptionnelle et que son exécution est incompatible avec l'observation de la procédure référendaire, ou que la réalisation de son objet en serait compromise, le référendum ne peut être demandé (art. 107 LEDP).

- M. Collaud: remercie les membres du Conseil communal pour la confiance témoignée. Il demande à ces derniers de ne pas divulguer à qui que ce soit les décisions prises, de ne pas laisser traîner ces documents et de respecter l'embargo courant jusqu'au 1^{er} juillet à 12h00.

La présidente invite alors l'huissier à laisser entrer le public et la presse, puis continue la séance.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2010

Avant d'ouvrir la discussion, la présidente, au nom du bureau, signale et s'excuse pour l'erreur qui s'est glissée aux deux dernières pages du PV. Le texte des deux dernières lignes de la page 20 et jusqu'à l'intervention de M. Chuffart, page 21, est à double. Merci de bien vouloir prendre note de cette remarque et de faire la correction.

La discussion est ouverte.

- M. Pittet: désire connaître le nombre des Conseillers présents.

Avec les arrivées de MM. Franck et Philippe Martinet, le nombre de Conseillers présents passe à 68.

- Mme Golaz: page 5, dernière ligne du paragraphe Instruction publique, «Pour Gland, le soutien est de **3 mille francs** par année et non de 3 Mio».
- M. Chuffart: fait remarquer que l'étude de satisfaction citée en page 4 ne se trouve plus sur Internet. Page 8, préavis N°74/1 «Communet-Borgeaud», il souhaite savoir quelle influence aura la destruction du pont sur l'autoroute et sa reconstruction sur le trafic de la route de Luins.
- M. Cretegny: cette question doit faire partie des divers, elle ne concerne pas une modification du procès-verbal.

Correction et remarques sont portées au procès-verbal de ce soir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 mai 2010.

Avec les arrivées de MM. Daniel Richard et Manfred Schumacher, le nombre de Conseillers présents passe à 70.

4. Communications du bureau

- Le 17 mai, rencontre bisannuelle entre les présidents de groupe, le bureau et la Municipalité afin de partager des réflexions sur le fonctionnement de notre Conseil communal. A la suite, le bureau a rencontré la Municipalité pour organiser la séance du Conseil communal de ce soir.
- Le 28 mai, la présidente a reçu une copie d'un courrier adressé à M. le Syndic Cretegny de la part de M. Michel Peiris, porte-parole des parents pétitionnaires mécontents de la nouvelle politique tarifaire introduite suite à la mise en place du Réseau d'accueil des Toblerones, lecture en est faite.
- Le 29 mai, la présidente s'est rendue à la partie officielle organisée pour le nouveau Service Défense Incendie et Secours Gland-Région à Vich.
- Le 4 juin, la présidente a assisté à l'inauguration du nouveau bâtiment de l'UICN. Elle invite ceux et celles qui sont sensibles aux techniques de pointe en matière de conception et de construction écologique à visiter ces bâtiments lors d'éventuelles portes ouvertes.
- Le 8 juin à Montoly, sérénade de la Fanfare à la présidente du Conseil. Elle adresse un sincère merci à la Fanfare pour son cadeau musical, à Daniel Bussy pour l'avoir accompagnée ce jour pour les préparatifs de la salle et à tous pour avoir animé d'une manière si jovial cet évènement.
- Le 22 juin, le bureau s'est réuni pour dépouiller les 9 postulations reçues concernant le poste de secrétaire suppléant du Conseil communal. Les candidatures sont en cours d'analyse.
- Le 5 juillet aura lieu la passation des pouvoirs entre le bureau actuel et le nouveau.

5. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegny, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

- **Personnel communal**: entrée en fonction de trois nouveaux apprentis le 10 août, les contrats seront signés prochainement. 26 août, fin des contrats d'apprentissage de MM. Gregory Chappuis et Matthieu Divorne.
- **Divers**: le chef du Département de l'Intérieur a approuvé le 18 mai la modification de l'art. 27 du règlement de police. La publication a paru le 28 mai dans la FAO. Aucun recours, ni demande de référendum n'ont été faits auprès de la Cour constitutionnelle du Canton. Dès lors, cet article est exécutoire.

Une rencontre a réuni le 14 juin une septantaine de personnes habitant les quartiers riverains de la gare, ainsi que des représentants des CFF, de la gendarmerie, de la fondation Prévention de la Côte et de la Municipalité. L'objectif de la séance était de vérifier les attentes de la population

directement concernée par la vie autour de la gare et permettre ensuite d'évaluer la perception des problèmes rencontrés par les habitants pour les traiter. Le travail se poursuit et des réponses seront apportées dans les prochains mois.

Une première rencontre destinée aux habitants, sur le thème ''Image de Gland'', a eu lieu le 5 juin. Une douzaine de personnes a répondu présent et affirmé leur intérêt pour les ateliers prévus. Cette faible participation est due à une erreur de communication, aussi une nouvelle séance est agendée au 5 juillet. Le programme des ateliers, après un bref rappel des résultats de l'étude, sera présenté. Il se déroulera les 23 et 30 août, 6 et 15 septembre à Montoly à 20h. Les Conseillers communaux pourront y participer mais avec le titre de simple habitant de Gland. Merci aux personnes intéressées de s'inscrire auprès du Greffe. La Municipalité ne participera pas aux ateliers. Le nouveau site Internet est en place, visitez-le, même adresse: www.gland.ch

- **Réseau des Toblerones:** a reçu plusieurs demandes de documents émanant de parents qui dénoncent les tarifs pratiqués pour l'accueil de l'enfance dans le réseau. Des réponses ont été apportées. La lettre lue ce soir fait référence à un courrier anonyme qui lui, bien entendu, est resté sans réponse. Une Newsletter sera distribuée fin juin aux parents utilisateurs des structures et répond ainsi aux attentes: *«Le Comité Directeur n'a pas changé sa position depuis la création du RAT. Il réaffirme sa volonté de vérifier en premier lieu le prix de revient moyen des prestations sur la base des comptes 2009, d'analyser en regard de la participation financière des communes l'accessibilité des différentes couches sociales aux prestations. Il comparera ensuite ces résultats avec ceux de l'étude de l'IDHEAP, mandatée par la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE), dont l'objectif est d'interroger le niveau d'accessibilité des différents réseaux du Canton. Il proposera ensuite les corrections nécessaires à l'organe délibérant du RAT, le Conseil intercommunal où chaque commune a son représentant».* L'étude de l'IDHEAP est aujourd'hui publique et disponible sur le site de la FAJE, www.faje-vd.ch

- **CFF:** suite à la résolution de l'assemblée des syndicats concernant le développement des prestations sur la ligne Lausanne-Genève et en particulier pour la population du district, les syndicats de Coppet, Nyon, Rolle, Gland ont rencontré M. le Conseiller d'Etat Marthaler et une délégation de la direction des CFF le 12 mai. Les syndicats ont entendu les problèmes techniques posés par les CFF afin d'arriver dans les 20 ans à une liaison au quart d'heure. Ce développement tant attendu est entaché par la non-ouverture des gares telles que Mies, Crans, Prangins, Bursinel, Perroy, fermées actuellement. Des rencontres sur le plan technique sont prévues prochainement dans la région avec les CFF afin de comprendre les raisons de ce choix et le cas échéant d'avoir les éléments pour poursuivre le combat régional sur la mobilité.

- **Conseil régional:** s'est réuni le 23 juin. Ont été adoptés: a) préavis pour la constitution de la Société Foncière de la Région Nyonnaise SA (SOFREN SA), cette société sera active lors d'opérations foncières pour la réalisation de projets régionaux tels que le transfert de terrains de l'agrocopse de Changins pour la construction de la route de distribution urbaine de l'agglomération nyonnaise ou le projet de relocalisation de la Ballastière; b) préavis d'intention pour la réorganisation et le financement des transports publics régionaux, à savoir la mise en oeuvre des résultats des études réalisées au niveau régional et avoir à disposition de la population un réseau de transport plus performant d'ici 2013, pour un investissement estimé à Fr. 27 Mio. Après quelques 6 ans d'étude, le Conseil régional s'attelle à la réalisation de projets d'envergure régionale. Le financement passera par les budgets communaux ou par des préavis; c) préavis pour un crédit de Fr. 50'000.- pour l'étude de construction de l'extension du parc zoologique de la Garenne; d) préavis sur les comptes 2009. Le Comité directeur a présenté le premier plan d'investissements pour les 20 ans à venir et entend lancer une réflexion sur la réalisation des projets et leur financement. Ce plan est nécessaire, car il prévoit plus de Fr. 500 Mio d'investissements pour les infrastructures du district.

Mme Florence Golaz, municipale (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse et transports)

- **Instruction publique:** prévisions pour la rentrée scolaire: le nombre de classes reste stable pour l'Etablissement secondaire (40 classes), il y aura deux classes de moins pour l'Etablissement

primaire (42 classes), il n'y aura plus de classe à Montoly, car il n'y a plus assez d'enfants en âge du cycle initial dans le quartier.

Les promotions du secondaire se dérouleront mercredi 30 juin à 18h. Le cortège de la Fête du chêne partira des environs de la gare, le jeudi 1^{er} juillet à 18h45. Les promotions du gymnase se dérouleront une nouvelle fois à Gland, le vendredi 2 juillet à 16h.

Une signalisation «école sans fumée» sera mise en place pendant l'été sur les périmètres des préaux des bâtiments primaires de Mauverney, de La Dôle et des Perrerets. Cette signalisation est destinée avant tout aux adultes afin de les sensibiliser à s'abstenir de fumer pendant les heures scolaires aux abords des écoles.

Pour la rentrée, le restaurant scolaire de Grand-Champ maintiendra son offre de deux repas à choix, dont un répondant au label «Fourchette verte» pour un prix inchangé de Fr. 7.-. Les carnets de bons pourront être achetés au Greffe municipal et également dans les vidéoclubs de la commune.

- **Intégration:** la prochaine fête multiculturelle aura lieu à la salle communale le 3 octobre lors du marché d'automne. En mai 2011, la commission d'intégration reconduira son exposition photos, le thème sera «Portraits d'ici et d'ailleurs».
- **Parascolaire:** pour la rentrée, il reste encore des places à la Pause-déj, les parents intéressés peuvent prendre contact avec la responsable.
- **Culture:** la route lyrique de l'Opéra de Lausanne s'arrête, mardi 6 juillet, au Théâtre de Grand-Champ. Les billets à prix modiques sont à acquérir via le site de l'opéra.

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

- **Finances:** en regard de la trésorerie, du plan des investissements et crédits déjà validés par le Conseil communal, il est planifié de rembourser le crédit de fin septembre. Quant au crédit «Forward» de Fr. 3 Mio, échéance au 31.3.2011 au taux de 4.05%, il a été renouvelé pour une durée de 9 ans, mars 2011 à mars 2020, au taux de 2.30%.
- **Social:** l'assemblée intercommunale de l'ARAS Nyon-Rolle s'est tenue le 10 juin. Les personnes intéressées peuvent obtenir une copie du rapport annuel auprès du Greffe. Le 30 juin aura lieu l'assemblée générale de la Fondation de la Côte «Soins à domicile», le rapport annuel est déjà disponible et il est possible d'en demander une copie auprès du Greffe.
- **Sport:** préavis pour la création d'un nouveau terrain synthétique et de deux vestiaires, montant de Fr. 2 Mio voté par le Conseil communal, la volonté de réduction avait principalement été au niveau des vestiaires. Dans une première phase, la Municipalité avait réussi à réduire le montant. Suite à divers conseils de l'entreprise et de personnes externes, il a été validé en séance de Municipalité, la mise en place pour ce terrain, d'un arrosage automatique d'un montant de Fr. 45'000.-. Malheureusement, à la suite de divers problèmes survenus au niveau des vestiaires, une partie des mesures d'économie a été perdue et selon une dernière estimation le coût total prévu sera d'environ Fr. 2'045'000.-. La Municipalité regrette cette situation. La Commission de gestion pourra vérifier.
- **Divers:** concernant le diagnostic communautaire de la commune de Gland, préavis déposé suite au postulat de Mme Labouchère, l'évolution est favorable. Deux groupes se sont formés. L'un, "groupe ressource" composé d'un représentant de la commune, du CMS, de la gendarmerie, de l'EMS Les Quatre-Saisons, de Caritas, de l'Eglise protestante, de l'Eglise évangélique, de la Société de développement, de la Société des archers, de l'APHIG, de l'Espace prévention, de la Lignière, de 4 habitants de Gland et de 4 professionnels de Pro Senectute. Ce groupe a déjà eu quatre rencontres, plusieurs thèmes ont été traités, projets d'intégration, d'histoire, de lieux de rencontre. M. le Municipal assistera à la réunion du 29 juillet. L'autre, "groupe entretien" est composé de 10 à 15 personnes se rencontrant tous les 15 jours. 130 entretiens qualifiés de 1h30 ont déjà eu lieu avec chaque fois un citoyen glandois. Les thèmes abordés sont par rapport à l'approche familiale, le voisinage, la mobilité, la sécurité, le logement. Le 1^{er} octobre aura lieu un forum avec divers ateliers et thèmes présentés, puis Pro Senectute rendra son rapport à la suite duquel un préavis sera présenté afin de donner les résultats.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments)

- **Bâtiment infrastructures et locaux polyvalents:** l'enquête publique est terminée. Il y a eu une seule opposition émanant de l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés (AVACAH), cette opposition a été réglée d'entente avec l'association.
- **Bâtiment plurigénérationnel, chemin de la Chavanne:** 43 projets ont été rendus. Le Jury a déjà eu une séance le 23 juin et continuera les travaux de sélection le 25 juin. Jugement le 7 juillet. Exposition publique fin août, début septembre.
- **Place de la Gare:** informations en relation avec le point 16 de l'ordre du jour. Les oppositions et observations reçues lors de l'enquête publique ont été traitées par la Municipalité. Deux recours ont été enregistrés, ils ne constituent pas un problème pour l'aménagement de la place de la Gare mais pourraient éventuellement repousser les travaux de 10 à 12 mois, si le Tribunal reconnaît la qualité des recours.
- **Ile de baignade de la Dullive:** une réunion a eu lieu avec le groupe de mandataires travaillant sur ce projet. Le projet devrait voir le jour avec espérance de s'y baigner vers 2013 - 2014. Début septembre une séance est agendée pour définir l'avant-projet et fixer la stratégie avec les différents intervenants.
- **Plans partiels d'affectation «La Crique» et «Villa Prangins-La Crique»:** reprise des discussions avec les intéressés et ces deux plans partiels devraient être présentés au Conseil en septembre.

M. Olivier Fargeon, municipal (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

- **Service des eaux:** les travaux de remplacement des compteurs d'eau débiteront d'ici 10 jours et pour une période de 6 mois environ en commençant par la zone située le long du chemin de la Falaise jusqu'aux habitations du Golf. Les propriétaires sont avisés par courrier.
- **Routes:** les députés ayant accordé un crédit de Fr. 8,6 Mio, le pont enjambant la Promenthouse au droit de l'usine S.E.I.C va subir de grands travaux afin de le renforcer pour le trafic des 40T. Les travaux sont prévus du 7 juillet à mi-décembre, ils entraveront le trafic routier car ils seront entrepris par demi-chaussée. Un système de feux tant routier que piétonnier sera installé. Durant la durée des travaux, le passage sous le pont du sentier des Toblerones ne sera plus accessible. Un passage sécurisé sera mis en place pour permettre la traversée de la route Suisse. Suite au contrôle régulier effectué sur les infrastructures, il a été constaté de fortes dégradations concernant le pont enjambant le Lavasson. Des mesures de précaution ont été prises par la notification de la limite de charge autorisée. Contact a été pris avec l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) afin que cet ouvrage fasse l'objet d'un exercice de protection civile lors d'un prochain cours de répétition. La proposition a été acceptée. Les travaux seront entrepris courant octobre.
- **Equipements sportifs:** le tapis du terrain synthétique, sauf imprévu, devrait être posé la semaine prochaine et les travaux terminés pour la fin du mois de juillet. Les travaux concernant l'arrosage automatique ont débuté sur le terrain B proche du parking. La mise à disposition de cette surface de jeu ne sera effective qu'à fin octobre.
- **Déchets:** en février, le contenu de 318 sacs poubelles de 35, 60, 110 litres choisis parmi 11 différents secteurs de collecte ont été ouverts. 1'200kg de déchets ont été triés d'une manière totalement anonyme. Ont été recensés: 200 kg de papier /carton, 78 kg de verre, 33 kg de métaux, 48 kg de PET et plastiques, 2,5 kg de piles, appareils électriques, 336 kg de matières organiques. Cela représente 58% de déchets qui pourraient encore être recyclés. Cette analyse avait pour but de connaître le type de déchets envoyé à l'usine d'incinération des Cheneviers et ainsi pouvoir déterminer les efforts en communication ou en infrastructure à réaliser.

PREAVIS AVEC DECISION

6. Comptes de l'exercice 2009

- M. Barioni rapporteur, lit les conclusions de la Commission des Finances recommandant d'accepter les comptes 2009. Dans son rapport, la Commission recommande à nouveau la plus grande rigueur dans le choix des priorités des projets à réaliser.
- La discussion est ouverte.
- M. Favez: constate que les coûts concernant le poste "Accueil de l'enfance", page 100, sont en baisse. Ils illustrent la problématique des tarifs du RAT.
- M. Barioni: trouve que les montants redistribués concernant les taxes affectées liées aux énergies renouvelables et développement durable sont faibles: Fr. 36'400.- sur Fr. 380'000.- et respectivement Fr. 31'000.- sur Fr. 270'000.-. La Municipalité ne pourrait-elle pas donner plus d'informations directement aux demandeurs et propriétaires?
- M. Collaud: il faut laisser un peu de temps à Mme Diosse, qui vient de commencer. Elle a pour mission d'examiner les mesures à prendre lors de ces redistributions et faire des propositions concrètes à la Municipalité.
- M. Mawjee: livre quelques réflexions après étude des différents comptes: a) les revenus exceptionnels en 2009 sont de l'ordre de 20%, ce qui est excellent vu la conjoncture; b) les charges d'exploitation sont à 80% du budget total contre 19% pour les investissements, sans bonus les investissements auraient été difficiles à tenir; c) la facture sociale nous a aidé à hauteur de 3,5%; les intérêts passifs que nous payons pour les dettes ont coûté environ 3,7% du revenu; d) la dette de la commune a baissé de 14% en 2009.
- M. de Hadeln: constate qu'en 2009, Fr. 40'000.- de moins ont été dépensés pour la culture. Il y a stagnation et il invite la Municipalité à reconsidérer des investissements plus importants pour l'activité culturelle en tenant compte des deux enquêtes faites à ce sujet.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte les comptes 2009.

7. Rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2009

- M. Vernex, rapporteur, donne d'abord lecture des 3 vœux émis et ensuite lit les conclusions de la Commission de gestion.

Vœux:

La Commission de gestion, à l'époque d'Internet et par soucis écologique et d'économie, propose à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre le rapport complet en ligne sur le site de Gland avec des liens interactifs sur les différents dicastères ou préavis discutés pendant l'année écoulée. Le rapport, après calcul, est composé d'environ 135 pages correspondant à 10'125 feuilles utilisées pour les 75 Conseillers. Au total 50'625 feuilles durant la législature. Avec ce système, en juin la Municipalité produirait un rapport plus léger avec les principales modifications ou événements intervenus durant l'année. Il serait possible de le faire aussi pour la publication des comptes.

La Commission de gestion souhaiterait une meilleure interactivité avec les Conseillers en soumettant leurs vœux sur des sujets auxquels ils voudraient que la Commission se penche.

La Commission de gestion souhaiterait que la Municipalité produise pour le prochain rapport en juin 2011, un bilan intermédiaire détaillé sur l'activité de l'Association du réseau d'accueil des Toblerones.

- La discussion est ouverte.
- M. Favez: encourage la Municipalité à poursuivre la progression du nombre de ses apprentis formés et pense qu'il y a encore un potentiel important pour la formation dans les divers Services

communaux. Les apprentissages sont demandés par les jeunes et pour qu'ils ne restent pas sur le «carreau», ils méritent d'être engagés.

Lors des débats sur les zones 30km/h, il avait relevé qu'il n'y avait aucune statistique sur les contrôles de vitesse effectués sur le territoire communal et avait demandé que les chiffres soient insérés dans le rapport de gestion. Il constate, que comme l'année passée, aucun chiffre n'apparaît. M. Favez trouve le troisième vœu de la Commission, demandant un bilan intermédiaire sur le RAT, très bien, cela rejoint le postulat qu'il va déposer, mais il estime que juin 2011 est trop tard.

- M. Tacheron: économie de papier souhaitée dans le premier vœu de la Commission, oui, mais il semble qu'il existe des contraintes légales envers les Municipalités obligeant celles-ci à éditer les rapports sur papier.
- M. Creteigny: apporte des précisions concernant le rapport de la Commission sur les naturalisations. Les naturalisations facilitées existaient déjà avant 2005, cela n'est pas nouveau. Il existe trois types de naturalisation: l'ordinaire et deux facilitées dont l'une pour la deuxième génération et l'autre pour les étrangers nés en Suisse. Il y a eu volonté communale et régionale d'essayer de mieux cibler les choses concernant l'audition des candidats et il est appliqué maintenant un mode de fonctionnement correct. Concernant la suspension: la procédure est de donner un délai de 1 an au candidat pour qu'il se représente de lui-même devant la Commission de naturalisation. La Commission se réunit pour des entretiens avec les candidats. Le bureau qui s'occupe de la naturalisation peut écouter les candidats à d'autres moments pour d'éventuels renseignements supplémentaires. Pour plus d'informations, le site www.vd.ch/naturalisation est à disposition.

Premier vœu de la Commission de gestion, la Municipalité va en étudier la faisabilité et voir s'il est possible de faire quelque chose. Troisième vœu, M. le Syndic se fera le porte-parole auprès du Comité directeur du RAT afin de donner les éléments souhaités.

Quant au nombre d'apprentis, il y a volonté d'être une entreprise formatrice mais l'on est limité actuellement par le manque de locaux et par l'encadrement. En plus des apprentis engagés pour l'année à venir, une solution a pu encore être trouvée avec la bibliothèque qui aura deux apprentis. Contrôles de vitesse, M. le Syndic fait amende honorable et viendra devant le Conseil avec les différentes statistiques.

- M. Cosandier: page 57 du rapport de gestion, énergies renouvelables les subventions se montent à Fr. 41'500.- et dans les comptes page 107, il apparaît un montant de Fr. 31'254.35. Pour qu'elle raison cette différence?
- Mme Golaz: page 7 du rapport de gestion, effectivement plus de repas sont préparés d'année en année mais il ne faut pas en tirer conclusion comme l'a fait la Commission dans sa dernière phrase. Il faut savoir que par jour, 100 repas sont préparés et consommés sur place à Grand Champ, 110 sont livrés sur les trois sites de la Paus'déj et 130 sont livrés au Collège de Champittet. Il est vrai que les 100 repas pris sur place ne démontrent pas si vraiment beaucoup d'enfants utilisent cette possibilité.
- M. Collaud: concernant les Fr. 41'500.-, il faut tenir compte des 2 comptes, soit les N^{os} 822 36 56 00 et 823 36 53 00, cela représentent env. Fr. 62'000.- en les additionnant. La différence concerne certains éléments, ici, externes vis-à-vis des privés ou certains mis dans ces montants de subventions pour certaines charges que la commune peut faire étant donné que le Conseil communal avait autorisé un montant allant jusqu'à Fr. 50'000.- pouvant être utilisé sans passer devant le législatif.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité sans avis contraire ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le rapport de gestion 2009 de la Municipalité et lui donne décharge pour l'exercice écoulé.

8. Préavis municipal N° 80 relatif à la motion de M. Georges Grandjean & Consorts intitulée «Pour une Municipalité à 7 membres dès la prochaine législature»

- Mme Favez, rapporteur du rapport de majorité de la Commission technique lit le début des conclusions, fait la parenthèse suivante: «Concernant les préavis N^{os} 80 et 82, cas de figure rare,

les conclusions municipales diffèrent des propositions de décision. Cela a posé problèmes au rapporteur et aux commissaires, c'est pourquoi avec l'accord des autres membres majoritaires, la forme de ce qui suit est modifiée pour plus de clarté», puis lit la fin des conclusions: compte tenu de ce qui précède la majorité de la Commission recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis 80 soit: -de fixer à sept le nombre de membres de la Municipalité pour la législature 2011-2016.

- M. Turrettini, rapporteur du rapport de minorité de la Commission technique lit les conclusions recommandant de refuser les propositions de décisions du préavis municipal N°80 de fixer à sept le nombre de membres de la Municipalité pour la législature 2011–2016.
- La présidente constate que les conclusions du rapport de la commission technique de minorité vont dans le même sens que celles du préavis municipal, c'est-à-dire qu'elles refusent une municipalité à 7 membres, contrairement aux conclusions du rapport de majorité.
- La discussion est ouverte.
- M. Tacheron: est interloqué par une phrase dans les conclusions du rapport de majorité: «*De plus, ils s'engagent au nom des membres de l'exécutif actuel lesquels ne seront pas forcément tous candidats ni réélus*» et tire un grand coup de chapeau à la Commission. La séance a eu lieu le 18 mai 2010, le dépôt des listes sera en janvier 2011 et la Commission a déjà prévu, tous partis confondus présume-t-il, que tout le monde serait sur le départ ou pas réélu.
- M. Cretegy: dans le cadre des discussions, personne n'a pu réussir à prouver que l'efficacité d'une Municipalité était plus importante à 7 qu'à 5 et elle le voit dans les rapports qu'elle entretient avec d'autres Municipalités. Dans le rapport de majorité, il est dit que les Municipalités de Nyon, Morges ou Yverdon souhaitent des hausses de travail, voire de mieux rémunérer leurs politiques, que cela signifie-t-il? Cela dépend toujours de l'implication des municipaux dans leurs dicastères, toute la question est là. Très clairement, pour la Municipalité, il faut passer par une amélioration et un renforcement de l'Administration. Elle doit permettre aux municipaux de jouer pleinement leurs rôles de décideurs, ils ne sont pas là pour faire le travail qui relève en priorité de l'Administration. Les Municipalités dotées d'une telle Administration ont le personnel pouvant mener à bien les tâches et analyses nécessaires. Il est possible de trouver des réserves de temps mais le passage de 5 à 7 ne va absolument pas alléger le temps que les municipaux consacrent à leur tâche. Les délégués municipaux ont clairement dit à la Commission que, pour la Municipalité, l'option de passer à 7 n'a qu'une seule valeur. Aujourd'hui, c'est une valeur électorale de se dire que l'on élargit éventuellement le panel des municipaux.
- M. Haussauer: «*Il est regrettable que les positions se focalisent souvent sur l'aspect électoraliste du sujet plutôt que sur le bénéfice à retirer d'une Municipalité à 7. Ces ambitions électorales sont légitimes et l'opportunisme est bien sûr de mise... mais cette vision calculatrice et partisane n'est pas la mienne ni celle du GDG.*

Je vois dans une Municipalité à 7 une amélioration qualitative de la gestion de notre commune.

Personne ne peut nier la surcharge de travail de nos municipaux. En plus de toutes les missions communales, ils ont chacun entre 10 et 15 conseils ou représentations régionales auxquels ils doivent participer... quand ils en assument pas en plus la présidence. Il est temps que ces dicastères communaux soient allégés et que l'on effectue une meilleure répartition des tâches. En créant deux places de municipaux supplémentaires, en plus d'un meilleur partage du travail, on permet surtout l'apport de nouvelles idées et de nouvelles visions pour notre commune. On entend souvent qu'il faut renforcer les chefs de service mais c'est au municipal qu'on demande d'avoir de l'inspiration et de la créativité et de prendre parfois des risques pour faire évoluer notre ville.

Gland se développe à toute vitesse, il y a 5 ans nous avons hésité, maintenant c'est le moment de passer à 7 municipaux. Ces nouvelles forces seront bienvenues pour la mise en chantier des gros projets de la prochaine législature. Mesdames et Messieurs qui êtes à gauche ou à droite de cette assemblée... oubliez vos ambitions ou vos craintes électorales, à vous de présenter de bons candidats et je suis sûr qu'ils seront élus dans cette nouvelle Municipalité à 7».

- M. Grandjean: «*Cela fait maintenant plusieurs mois que je suis cette question. En commission de gestion d'abord, ensuite avec les présidents de groupes lors du dépôt de la motion, puis avec la commission qui a étudié le transfert de cette motion à la Municipalité et maintenant avec cette commission qui a travaillé sur le préavis de la Municipalité. Malgré cela, je n'arrive pas à suivre la*

municipalité dans ses arguments pour le maintien à 5. Cela m'ennuie, car j'ai beaucoup d'estime pour le travail de nos municipaux. En premier lieu, pour ce qui concerne la bonne ambiance de travail, la collégialité qui est le propre de notre Municipalité depuis de nombreuses années. Je pense que le mérite en revient autant au Conseil, à l'entente entre les groupes, à l'ambiance politique qui n'est pas exacerbée dans la localité, qu'aux municipaux eux-mêmes. En cela, il n'y a pas de raison que cela change avec un passage à 7. En deuxième lieu, je ne trouve pas juste le fait de mettre dans la balance le développement de l'administration et le travail de la Municipalité, comme si l'un pouvait remplacer l'autre. L'adaptation des services de l'administration au développement de la localité est bien-entendu nécessaire. Mais cela ne se fait pas d'un coup de baguette magique. Il ne suffit pas d'engager une personne, de la placer dans un bureau pour qu'elle prenne en main tout un pan de travail de cette administration. Il est aussi nécessaire que l'administration sente un appel d'air d'en-haut, que les chefs de service puissent s'appuyer sur une Municipalité disponible. Quel luxe ce pourrait être de confier à un municipal qui disposerait d'une marge de manœuvre, la charge d'explorer un projet plus lointain. Toutes les tâches, les contacts avec les entreprises ou les services cantonaux qui sont maintenant de la compétence de la Municipalité ou les représentations dans les organismes de la région ne peuvent être repris par des employés communaux.

M. Cretegnny nous a dit en commission qu'il évaluait à 30% le temps dévolu au Conseil régional. Si l'on veut préserver notre place dans la région à l'avenir, conserver le poids politique, il faut à mon sens donner les moyens physiques de le faire. Au contraire, ce développement nécessitera beaucoup d'engagement de la part de chaque municipal pour adapter les services qui lui sont subordonnés, pour M. le Syndic en particulier à qui revient actuellement le suivi de l'administration. Je suis d'accord que la réduction de la charge de travail ne sera pas proportionnelle à l'arrivée de 2 nouveaux municipaux. Ce n'est pas la même tâche qui sera divisée par 7 au lieu de 5. Des thèmes nouveaux, des débats nouveaux surviendront, mais c'est nécessaire vu le développement de la localité.

Quant aux coûts qu'impliquerait ce changement, je pense qu'ils sont supportables. La rémunération de la Municipalité ces dernières années n'a de loin pas été indexée sur les rentrées ou les dépenses annuelles. Pour toutes ces raisons, je vous invite donc, contrairement à l'avis de la Municipalité, a accepté le préavis pour un passage à 7»

A la fin de la législature précédente, la Municipalité disait que 5 était suffisant, mais après les élections, il ne restait plus que 2 municipaux pour reprendre le collier.

- M. Finini: invoque l'art. 90, al. 8 du règlement du Conseil communal et demande l'appel nominal vu l'importance du sujet.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La présidente rappelle qu'il faut pour cela l'appui de un cinquième des membres présents.

Cette proposition, appuyée par 28 personnes, est acceptée.

Des discussions s'en suivent sur la façon de comprendre la différence entre voter sur les conclusions ou sur les décisions.

- Mme Favez: le problème est que sous "conclusions" la Municipalité invite à refuser. Et là, il y a des décisions, qui elles sont favorables. En général, l'on vote les conclusions.

- M. Rohrer: il faut voter sur le terme décisions et non sur celui de conclusions.

- M. Pittet: propose, vu l'enjeu de cette votation, d'écrire au rétro-projecteur: oui ou non pour le passage à 7, oui ou non pour rester à 5.

- M. Grandjean: demande une suspension de séance afin de clarifier la situation.

Suite à la suspension accordée, la séance reprend.

La présidente spécifie la façon de voter, à savoir oui pour le passage à 7, non pour le passage à 5, puis elle passe la parole à la secrétaire pour l'appel nominal.

Décision

Par 39 oui, 27 non et 3 abstentions, le Conseil communal décide de fixer à 7 le nombre de membres de la Municipalité pour la législature 2011 – 2016.

9. Préavis municipal N° 81 relatif à une opération immobilière à l'intérieur du périmètre du plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud».

- M. Finini, rapporteur, lit les conclusions de la Commission technique recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, avec un avis contraire et sans abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 81 relatif à une opération immobilière à l'intérieur du périmètre du plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud» soit:

d'autoriser la Municipalité à toutes opérations immobilières nécessaires à remplacer les parcelles communales actuelles N°s 1701, 4214 et 4215 sises à l'intérieur du périmètre du PPA «Communet-Borgeaud» octroyant des droits à bâtir représentant environ 7'200 à 7'300 m² de surface brute de plancher (SBP) par de nouvelles parcelles donnant des droits à bâtir représentant environ 7'200 à 7'300m² de surface brute de plancher(SBP).

de donner à la Municipalité tous les pouvoirs de plaider, de transiger, s'approprier dans le cadre de cet échange immobilier.

10. Préavis municipal N° 82 relatif à la motion de Mme Muriel Favez intitulée «Pour une patinoire mobile».

- Mme Roy, rapporteur du rapport de majorité de la Commission technique signale que les observations de M. de Hadeln ont été traitées en Commission même si elles ne sont pas précisées dans le rapport, les réponses à ses questions font partie de l'avant-dernier paragraphe. La Commission a émis le vœu suivant: qu'un prix modeste d'entrée soit institué, il pourrait diminuer les coûts de la facture. Ensuite, Mme Roy lit les conclusions qui, comme pour le rapport N° 80, sont ambiguës et ont été modifiées comme suit: la majorité de la Commission recommande de *refuser* les conclusions municipales *en acceptant les propositions et décisions suivantes*, à savoir: d'accorder le crédit de Fr. 775'000.- et d'autoriser la Municipalité à installer et exploiter une patinoire de loisirs pour 4 saisons (2010-2013) pour la période de début décembre à fin février et d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 775'000.-.
- Mme Labouchère, rapporteur du rapport de minorité de la Commission technique lit les conclusions recommandant de refuser le crédit de Fr. 775'000.- pour l'installation et l'exploitation d'une patinoire mobile et de ne pas autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 775'000.-
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Waeger: la population glandoise sera intéressée par le vote de ceux qui acceptent ou refusent une patinoire mobile, il demande donc l'appel nominal.
- Mme Gilliand: peut comprendre le souci du rapport de minorité concernant la cité de l'énergie. D'autres villes ont déjà une patinoire mobile ainsi que le label cité de l'énergie et cela ne paraît pas être un souci majeur. Elle demande d'accepter le rapport de majorité.
- M. Turrettini: est étonné par l'argumentation spéieuse relative à l'énergie. Que dit ce rapport en substance? Nous voulons une cité de l'énergie mais quand l'on veut se faire plaisir, l'on va passer outre, c'est plus pratique. C'est sacrifié facilement ses convictions sur l'autel de l'opportunisme, voilà pourquoi il demande de refuser la patinoire.
- M. Haussauer: soutient le projet de patinoire et rappelle qu'en plus d'une motion socialiste, il y avait un postulat GdG. Il y a également le soutien de la Commission des Finances. Il s'agit d'un projet loisirs avant d'être un projet sportif. Il est surpris par les arguments du rapport de minorité:

l'on parle de solidarité régionale, mais si la commune de Nyon avait dû attendre sur la solidarité glandoise pour faire sa patinoire mobile, il est sûr qu'elle n'existerait pas; la patinoire mobile à Gland ne changera rien au projet de la patinoire de Saint-Cergue, cela a été confirmé au Conseil régional, les concours la concernant sont rentrés et le projet avance vraiment; il faut toujours faire attention au bilan énergétique, mais en reprenant vos réflexions, l'on ne ferait plus rien, même pas la piscine; la commune a fait un amortissement extraordinaire de la dette sur l'exercice 2009, le problème n'est pas à chercher ici et de rappeler qu'il y a quelques années des milliers de francs ont été donnés pour le site des archers et que cela concernait que quelques dizaines de personnes. Pour une fois qu'il y a un projet un peu fun pouvant plaire à tout le monde, enfants, écoles, familles, ce n'est pas le moment de laisser passer cette chance d'installer une patinoire mobile et de créer un peu d'animation et de convivialité à Gland.

- M. Cosandier: rappelle qu'il s'agit d'une installation provisoire. Concernant cité de l'énergie, ce sont des effets à longs termes avec des objectifs différents.
- M. de Hadeln: précise qu'en vertu de l'art. 87 du règlement du Conseil, il a fait parvenir des remarques à la Commission. Il attire l'attention sur le fait que la patinoire sera placée dans une zone comprenant une cinquantaine d'appartements où il y a un très fort écho et demande à la Municipalité, si le projet est accepté, de veiller à ce que la musique s'arrête à une heure décente.
- Mme Girod: aime aussi offrir des loisirs à ses enfants, c'est sûr. Ce qui a motivé le refus de ce préavis, c'est la question par rapport à la région. Il subsiste encore beaucoup de discussions concernant la patinoire de Saint-Cergue et ce n'est pas sûr que quelque chose se fasse. La position des minoritaires était de dire qu'il fallait plutôt privilégier un investissement dans une patinoire à vocation sportive que dans une patinoire à vocation entre guillemet - éphémère -, dite de loisirs sans possibilité de s'entraîner dessus. Il est vrai que beaucoup d'argent a été dépensé pour d'autres sports, tant mieux. En ayant la chance d'avoir une vraie patinoire, l'on favorisera les clubs tels que le hockey, patinage artistique et ce sera tout bénéfique pour les jeunes. Autre problème quant à l'énergie, car d'un côté il faut respecter des normes, des labels pour les projets présentés mais si c'est pour la patinoire, ce n'est pas grave.
- M. Barioni: l'on parle de la perception de l'offre de loisirs qui pourrait être améliorée, mais il ne s'agit que d'une perception. Il trouve cela curieux et propose aux personnes qui ont rédigé ce rapport de dire officiellement que la perception qu'elles en font n'est pas la bonne et qu'elles ont tort. Le bilan énergétique doit comprendre tous les éléments énergétiques, y compris les déplacements.
- M. Hill: qu'est-ce que la patinoire de Saint-Cergue a à voir avec celle mobile à Gland. Il y a une demande de la population, les finances sont bonnes, donnons-lui ce loisir.
- M. Calabrese: une patinoire n'est pas seulement un endroit pour patiner, c'est aussi un lieu de rencontres. Un des points mis en avant dans l'étude était le manque d'espaces conviviaux, la patinoire répond à cette attente, car en hiver les promenades se font plus rares. Il demande de soutenir le projet qui sera vraiment un plus pour la qualité de vie de Gland.
- C. Labouchère: la perception, dont parle le rapport de minorité, est dans le résultat de l'étude présentée sur la vie à Gland où il a été relevé que l'on souhaitait plus de convivialité dans certains domaines. Ce n'était pas basé sur une analyse statistique de chiffres mais sur une perception et c'est cela qui a été repris dans le rapport. Nous sommes là pour débattre démocratiquement, chacun a le droit de dire son avis et nous l'exprimons. Les points relevés ont le droit d'être débattus. Gland n'est pas sans lieu convivial et sans possibilité de faire quelque chose.
- M. Tiya: soutient la motion. Il est bien de donner cette possibilité aux enfants. Le loisir, il est vrai, a un coût financier ou énergétique partout et il faut y mettre le prix.
- M. Mawjee: la patinoire mobile est une petite patinoire là pendant 3 mois par année pour être ensuite démontée. Ce n'est pas un investissement, mais une dépense annuelle faite à perte. Il préfère investir le montant dans la patinoire à Saint-Cergue pour accélérer le projet. Un rapide calcul, avec 10'000 habitants, démontre que pour Fr. 180'000.- chaque concitoyen de Gland, qu'il y aille ou pas, va payer un montant de Fr. 20.- avant de pouvoir payer l'entrée pour pouvoir patiner. Les comparaisons sont faites avec Nyon bénéficiant d'un club de hockeyeurs, lesquels ont travaillé bénévolement ce qui a permis d'amener la charge d'exploitation à un montant raisonnable. Gland

n'a pas un tel club et les charges de Fr. 25'000.- prévues pour l'exploitation seront certainement dépassées. La ville de Gland est assez grande pour avoir ses propres idées pour quelque chose sortant de l'ordinaire, il n'est pas nécessaire de copier Nyon, il n'y a que 6 km.

- M. Hill: des investissements ont été faits pour des terrains de football et de tennis, l'on peut bien investir pour une patinoire.
- M. Finini: dans ce débat sont opposés du sport contre des loisirs, un investissement contre un coût. Les Fr. 775'000.- sont investis sur 4 ans et au bout de ces 4 ans, tout disparaît. La comparaison avec un terrain de football n'est pas possible et il n'est pas possible de patiner sérieusement en tant que sportif sur cette patinoire puisqu'il s'agit d'une patinoire de loisirs.
- M. Hill: il a été mentionné Fr. 20.- par ticket pour la patinoire, pour le football, il s'agit de Fr. 366.- par habitant.
- M. Favez: attendait, après l'intervention de M. Mawjee, une autre conclusion sous forme d'un amendement pour agrandir la patinoire.
- M. Mawjee: a proposé de soutenir Saint-Cergue.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La présidente revient sur la proposition de M. Waeger demandant un vote à l'appel nominal.

- M. Martinet: pense que c'est un mauvais virage que de prendre systématiquement en otage le Conseil. Il y a beaucoup de points à l'ordre du jour. En général, les Conseillers assument leur vote, chacun sait ce qu'il a à voter.
 - M. Favez: encourage à accepter l'appel nominal, chacun n'assumant pas vraiment ses votes.
- La présidente rappelle qu'il faut pour cela l'appui de un cinquième des membres présents. Cette proposition, appuyée par 10 personnes, est refusée.

Décision

Par 43 oui, 21 non et 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis N° 82 relatif à la motion de Mme Muriel Favez intitulée «Pour une patinoire mobile» soit:

*d'accorder le crédit de Fr. 775'000.-- et d'autoriser la Municipalité à installer et exploiter une patinoire de loisirs pour 4 saisons (2010-2013) pour la période de début décembre à fin février.
d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 775'000.--.*

Pour ce dernier Conseil de l'année 2009-2010, la Municipalité a prévu un divertissement. S'agissant de deux jeunes chanteurs, la représentation a été fixée à 22h. Ces trois artistes font partie de la Fondation 'Little Dream' et sont présentés par le directeur de Dinemec Studios, sis à Gland. Monsieur le Syndic signale que la Municipalité a décidé d'octroyer un don de Fr. 1'000.-. L'intermède musical terminé, la présidente reprend l'ordre du jour.

Avec le départ de M. Michael Golay, le nombre de Conseillers présents passe à 69.

11. Préavis municipal N° 83 relatif à l'octroi d'un crédit pour un nouvel aménagement du foyer et l'amélioration de l'acoustique du théâtre.

- M. Schumacher, rapporteur, lit les conclusions de la Commission technique recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur, lit d'abord les vœux exprimés par la Commission des Finances: «*Avant de réaliser les travaux, que la Municipalité sollicite l'avis d'un expert extérieur au projet en vue d'une évaluation du coût des travaux, en particulier le montant des honoraires du bureau D'Silence SA; que la Municipalité négocie le prix des honoraires mentionnés en vue d'une diminution de 20% du montant annoncé*» puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 83 relatif à l'octroi d'un crédit pour un nouvel aménagement du Foyer et l'amélioration de l'acoustique du théâtre, soit:

*d'accorder le crédit de Fr. 647'700.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 647'700.-.*

12. Préavis municipal N° 84 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2011.

- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La présidente indique la procédure: a) étude du rapport de la Commission, b) étude de l'arrêté d'imposition et du préavis municipal, c) discussion et vote sur l'arrêté d'imposition, article par article, d) vote sur l'ensemble du préavis.
- La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- La discussion est ouverte sur l'arrêté d'imposition.
- M. Favez: dépose l'amendement suivant concernant l'article 2, point 13, taxe sur la vente des boissons alcooliques. «*par franc perçu par l'Etat, 100 cts soient perçus par la commune*», comme sous le point 12 impôt sur les patentes de tabac. L'effet prophylactique est important pour la jeunesse et il encourage les Conseillers à soutenir cet amendement.
- M. Collaud: lors de l'élaboration du préavis une analyse a été demandée afin de connaître les implications. Il ressort que 8 commerces seraient touchés par les nouvelles taxes et cela rapporterait de Fr. 35'000.- à Fr. 37'000.- à la ville. Renseignements pris, il n'y a pas d'autres communes ayant déjà prévu cette taxe, seules la commune de Saint-Prex et la ville de Lausanne étudient cette possibilité. La Municipalité s'est demandée si l'effet serait important ou pas et s'il fallait mettre une taxe supplémentaire par rapport au résultat de 2009? La Municipalité préfère attendre en ne proposant pas de taxes pour l'année 2011. Elle se repositionnera sur cette taxe l'année prochaine et ne soutient pas l'amendement.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Il est passé à l'étude et au vote sur l'arrêté d'imposition 2011.
- Ouverture de la discussion sur l'article premier, points 1 à 11.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- L'article premier est accepté à une large majorité et une abstention.
- Ouverture de la discussion sur l'article deux.
- La présidente relit l'amendement au point 13 et ouvre la discussion sur cet amendement.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close, il est passé au vote sur l'amendement.
- L'amendement est refusé par 32 non, 23 oui et 3 abstentions.
- L'article deux est accepté par 47 oui.
- Ouverture de la discussion sur l'article trois.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- L'article trois est accepté à une large majorité et une abstention.
- Ouverture de la discussion sur l'article quatre.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- L'article quatre est accepté à une large majorité et une abstention.
- Ouverture de la discussion sur l'article cinq.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- L'article cinq est accepté à l'unanimité.
- Ouverture de la discussion sur l'article six.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- L'article six est accepté à une large majorité et une abstention.
- Ouverture de la discussion sur l'article sept.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- L'article sept est accepté à une large majorité et une abstention.
- Ouverture de la discussion sur l'article huit.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- L'article huit est accepté à une large majorité et une abstention.
- Ouverture de la discussion sur l'article neuf.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- L'article neuf est accepté à l'unanimité.
- Ouverture de la discussion sur l'article dix.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- L'article dix est accepté à l'unanimité.
- Ouverture de la discussion sur l'article onze.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- L'article onze est accepté à l'unanimité.
- L'arrêté d'imposition dans sa globalité est accepté à une large majorité et une abstention.
- M. Martinet: le taux d'imposition qui vient d'être voté est de 66,5%, mais en tenant compte de la péréquation ne doit-il pas passer à 60,5%?
- M. Collaud: la colonne de droite fait mention des 6 points d'impôts de la bascule, donc le taux sera à 60,5%.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité et une abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 84 et ses conclusions, soit:

*d'adopter l'arrêté d'imposition pour 2011 tel que proposé par la Municipalité;
de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation*

14. Préavis municipal N° 85 relatif à l'octroi d'un crédit pour la réfection de la chaussée et le remplacement d'une conduite d'eau sous-pression à la route de Begnins.

- Mme Buffat, rapporteur, lit les deux amendements proposés par la Commission technique: « que la route de Begnins dans sa totalité soit intégrée dans le présent préavis et que par conséquent les travaux prévus dans ce cadre soient entrepris sur toute sa longueur. D'y créer deux bandes cyclables sur toute sa longueur et une voie centrale banalisée pour les autres véhicules, sans marquage médian, pour autant que cela n'entrave pas la fluidité des transports publics et l'accessibilité au service postal» puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis amendé, soit: « d'accorder le crédit de Fr. 460'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux et à emprunter la somme susmentionnée si besoin».
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances lit les conclusions du préavis tel que présenté.
- La présidente constate que les conclusions des deux rapports partagent celles du préavis municipal et que la Commission technique propose deux amendements.
- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: le rapport de la Commission technique parle d'un montant de Fr. 155'000.-, celui des Finances d'un montant de Fr. 170'000.-. Il s'agit bien de Fr. 155'000.-. Il s'excuse pour cette information erronée.

- La parole n'étant plus demandée, la présidente relit le premier amendement et ouvre la discussion.
- M. Fargeon: la conduite sous-pression est de bonne qualité, mais il ne peut en aucun cas donner des garanties par rapport à la S.E.I.C., au gaz ou télé-réseau s'il devait y avoir des interventions sur le premier tronçon. Quant à l'autre, l'ensemble des services concernés communaux, cantonaux, entreprises ont été contactés et l'on est sûr que des travaux ne seront pas entrepris tout de suite après, un moratoire sera instauré.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Par 46 oui, 12 non et 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le premier amendement.

La présidente relit le deuxième amendement et ouvre la discussion.

- M. Fargeon: la Commission technique parle d'une création envisageable de deux bandes cyclables et une voie centrale banalisée, sans marquage médian. La norme VSS 640 212 dit que la largeur maximale de circulation centrale se situe entre 4,5 et 5,5 m. et qu'exceptionnellement elle peut descendre à 3,5 m au minimum. Pour faire une bande cyclable, la norme précise qu'il faut 1,5 m de part et d'autre et ensuite les 3,5 m. Les experts disent que ce n'est pas admissible sur ce tronçon. L'autre solution était le marquage de couleur qui doit être mis à 1m au minimum et selon la norme VSS août 2009, ceci n'est plus accepté, la largeur de bande étant entre 40 et 60 cm, donc là aussi impossibilité de faire des bandes cyclables sans mettre en danger les cyclistes. Autres renseignements pris auprès de L'Association «Rue de l'Avenir», dont les partenaires sont entre autres l'ATE, Pro Vélo, la réponse est la même, à savoir qu'il faut avoir une largeur de chaussée conséquente pour les cyclistes sans les mettre en danger. La Municipalité ne peut accepter de faire un tel marquage qui mettrait en insécurité les cyclistes sur cette zone. Si l'amendement est clairement accepté, la Municipalité demanderait une autorisation de validation de la part du Service des routes car elle ne prendra pas la responsabilité pour faire les travaux.

- M. Martinet: s'il n'y avait qu'une bande à la montée, serait-ce une solution et techniquement recevable? La solution d'élargir le trottoir montant et le rendre mixte a-t-elle été aussi étudiée?

- M. Fargeon: une seule bande cyclable dans le sens de la montée laisserait une voie libre de circulation autorisée de 4 à 4.30 m donc inférieur aux 4.50 m pour les croisements. Ce n'est pas une solution et donnerait une fausse impression de sécurité.

Actuellement, la partie montante du trottoir de gauche est de 1.45 m, il sera élargi à 2 m. vu le nombre de piétons, selon le projet. De l'autre côté, il n'y a pas encore eu de négociations car une partie est utilisée par des privés (parking et petit jardin), il n'y a pas volonté actuelle de céder un bout de parcelle.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Par 7 oui, 38 non et 12 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse le second amendement.

Décision

A une large majorité et sans abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 85 et ses conclusions, soit:

d'accepter le préavis municipal N° 85, amendé, en accordant un crédit de Fr. 460'000. - et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux.

d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 460'000.-.

15. Préavis municipal N° 86 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour l'assainissement des nuisances sonores des routes cantonales et communales.

- M. Amado Ribeiro, rapporteur, lit le vœu exprimé par la Commission technique: «souhaitant qu'une coordination avec les autres chantiers et études prévus sur les différentes routes de la

commune soit prise en considération lors de ces travaux d'assainissement, notamment dans les secteurs suivants: les rues de Mauverney, Malagny et du Midi au sud de la commune, la route de Begnins, le chemin de la Vy-Creuse et la route de Luins», puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances lit les conclusions du préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: le vœu de la Commission technique sera pris en considération.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité et sans abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 86 et ses conclusions, soit:

d' accorder le crédit de Fr. 72'500.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude.

Avec le départ de Mme Catherine Labouchère, le nombre de Conseillers présents passe à 68.

PREMIERE LECTURE

15. Préavis municipal N° 87 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de l'organisation d'un concours d'architecture pour la construction d'une piscine couverte.

- La séance est agendée le 5 juillet 2010 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Peltier Mauricette, lib. *Membres:* Meignier Maëlle, GdG - Pittet Jean-Gabriel, GdG Roy Arlette, GdG – Rohrer Michael, soc – Waeber Anita, soc – Chitra Emilie, rad.

+ la Commission des Finances

- La discussion est ouverte.
- M. Rohrer: demande que la Commission puisse avoir un plan sur lequel figure le Bâtiment des Espaces verts.
- M. Chuffart: ne serait-il pas possible d'avoir 8 lignes d'eau au lieu de 6, vu le développement de la population et n'est-il pas possible d'éliminer le point restauration, car il risque d'y avoir des buvettes un peu partout?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

16. Préavis municipal N° 88 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour le réaménagement de la place de la Gare.

- La séance est agendée le 30 juin 2010 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Amado Ribeiro Marco-Fulvio, GdG. *Membres:* Martinet Philippe, GdG – Meignier Maëlle, GdG – Favez Jean-Michel, soc – de Hadeln Moritz, soc – Dewarrat Noël, rad Tacheron Jacques, lib.

+ la Commission des Finances

- La discussion est ouverte.
- M. Cosandier: existe-t-il un projet du Conseil régional s'orientant sur le réaménagement des gares?
- M. Cretegnny: a parlé de la rencontre avec les CFF dans ses communications. Pour l'instant, au niveau régional, il n'y a pas d'étude concernant les gares. Une commission technique a été mise en place afin d'étudier les possibilités de développement actuel.

- **M. Chuffart:** selon le plan de Mobilité douce, un nouveau passage sous voies est le point central et la clé de voûte de toute conception de la place de la Gare. Pourquoi ne pas attendre la réalisation de ce passage pour commencer le réaménagement de cette place? Selon le Département des infrastructures, il n'est pas recommandé de prévoir une zone de rencontre, mais plutôt une zone conviviale où la vitesse restera limitée à 50km/h. Pourquoi vouloir créer dans cette zone-là une zone de rencontre limitée à 20km/h?
- **M. Favez:** estime qu'il est indispensable maintenant de réaliser ce passage sous voies réclamé depuis tant d'années par la population et il encourage la Commission à partir dans l'idée de réaliser les phases 1 et 2 le plus rapidement possible.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

17. Rapport de la Commission chargée d'étudier de la prise en considération de la motion de M. Jean-Michel Favez au nom du groupe socialiste intitulée «Pour une adoption rapide d'un règlement communal en matière d'Aide Individuelle au Logement (AIL)»

- Mme Gilliand, rapporteur lit les conclusions de la Commission technique recommandant d'accepter la motion et de l'adresser à la Municipalité.
- **M. Favez:** remercie la Commission pour son travail et rappelle l'importance de cette motion qui résulte d'une volonté de la "Constituante". Il encourage les Conseillers à accepter le rapport ainsi que la prise en considération de sa motion.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, 1 non et 5 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de renvoyer la motion à la Municipalité pour étude et rapport.

18. Nomination du bureau du Conseil pour l'année 2010-2011

Election du président

- Au nom du groupe GdG, M. Grandjean présente M. Patrick Vallat et propose la candidature de l'actuel vice-président. M. Vallat a suivi sa scolarité à Lausanne, puis l'école d'ingénieurs de Fribourg où il a obtenu un diplôme d'architecte HES en 1989 et en 1995, un diplôme d'économiste d'entreprise à l'école d'ingénieurs de Lausanne. Il a créé en 2007 son propre «Bureau de Conseils en marchés publics et en managements de projets». Il est l'auteur du «Guide romand sur les marchés publics» qui a reçu le Prix suisse d'excellence en 2006. M. Vallat est un spécialiste reconnu au niveau international en matières de procédures d'attribution des marchés publics, de partenariat privé-public et de managements de projets complexes. Concernant la géothermie aquifère profonde sur la Côte, il en est chef de projet. Membre du Corps suisse d'aide humanitaire et expert de la DDC, il a dirigé plusieurs projets à l'étranger. Il habite Gland depuis 2001.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Patrick Vallat est soumise au vote, à bulletin secret, comme le stipule le règlement.

Résultat

Bulletins délivrés: 68 – rentrés: 68 – blancs: 7 – nul: 0 – majorité: 31

M. Patrick Vallat est élu par 59 voix. Il y a 2 voix éparses.

- M. Vallat accepte avec grand plaisir son élection et remercie les Conseillers pour leur confiance.

Avec le départ de M. Victor Molfi, le nombre de Conseillers présents passe à 67.

Election du 1^{er} vice-président

- Au nom du Parti radical, Mme Girod présente M. Jean-Marc Jaquier et propose la candidature de l'actuel 2^e vice-président. M. Jean-Marc Jaquier siège au Conseil communal depuis 1990, il a fait partie de très nombreuses Commissions, entre autres celle des Finances.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Jean-Marc Jaquier est soumise au vote, à bulletin secret, comme le stipule le règlement.

Résultat

Bulletins délivrés: 67 – rentrés: 67 – blancs: 11 – nul: 1 – majorité: 28

M. Jean-Marc Jaquier est élu par 53 voix. Il y a 2 voix éparses.

- M. Jaquier accepte son élection avec plaisir et remercie pour le soutien accordé.

Avec le départ de M. Jean-Gabriel Pittet, le nombre de Conseillers présents passe à 66.

Election du 2^e vice-président

- Au nom du Parti socialiste, M. Waeger propose la candidature de M. Moritz de Hadeln qui siège depuis quelque temps au Conseil communal.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Moritz de Hadeln est soumise au vote, à bulletin secret, comme le stipule le règlement.

Résultat

Bulletins délivrés: 66 – rentrés: 66 – blancs: 16 – nul: 3 – majorité: 24

M. Moritz de Hadeln est élu par 46 voix. Il y a 1 voix éparse.

- M. de Hadeln accepte son élection.

Election de deux scrutateurs

- Au nom du groupe libéral, M. Tacheron présente la candidature de M. Peter Meier.
- Au nom du groupe socialiste, M. Waeger présente la candidature de Mme Charlotte Gabriel.
- Il n'y a pas d'autre proposition. Les candidatures de M. Peter Meier et de Mme Charlotte Gabriel sont soumises au vote, à main levée, comme l'autorise notre règlement.

Résultat

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention

M. Meier et Mme Gabriel sont élus scrutateurs.

Election de deux scrutateurs suppléants

- Au nom du groupe radical, M. Gander présente la candidature de M. Heinz Beutler.
- Au nom du groupe GdG, M. Grandjean présente la candidature de Mme Arlette Roy.
- Il n'y a pas d'autre proposition. Les candidatures de M. Heinz Beutler et de Mme Arlette Roy sont soumises au vote, à main levée, comme l'autorise notre règlement.

Résultat

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention

M. Beutler et Mme Roy sont élus scrutateurs suppléants.

19 Nomination de la Commission de gestion

- Au nom du groupe radical, M. Gander présente les candidatures de Mmes Claudia Cela et Christine Maeder. Au nom du groupe GdG, Mme Roy présente les candidatures de Mme Rita Dillier et MM. Georges Grandjean et Christian Vernex. Au nom du Parti socialiste, M. Waeger présente les candidatures de Mme Charlotte Gabriel et M. Victor Mendes Boavista.

- Il n'y a pas d'autres propositions. Les candidatures sont soumises au vote, à main levée, comme l'autorise notre règlement et acceptées à une large majorité.

20. Interpellation de Mme Corinne Hug intitulée «Sondage pour l'horaire continu».

La présidente passe la parole à Mme Hug pour le développement de son interpellation.

- La discussion est ouverte.
- Mme Golaz: précise qu'il est déjà prévu 3 bus pour la rentrée à 8h30. La réponse sera apportée lors du prochain Conseil communal.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

21. Postulat de M. Jean-Michel Favez au nom du groupe socialiste intitulé «Réseau d'accueil des Toblerones: pour que les familles glandoises ne soient pas chocolat, dressons un état des lieux et revoyons les tarifs».

La présidente passe la parole à M. Favez. Il craint que les conclusions des rapports soient réservées aux organes du réseau des Toblerones et que nous ne soyons informé que par le biais des communications municipales, comme ce soir, et que nous n'ayons pas du tout à nous prononcer sur l'évolution de ce réseau que souhaitent Municipalité et Conseil communal, puis développe son postulat.

- La discussion est ouverte.
- M. Cretegnny: demande d'accepter ce postulat. Cela permettra à la Municipalité de faire un rapport le plus complet possible. Au point de vue institutionnel, M. Favez relève des choses d'importance qui sont de l'ordre des compétences du Conseil en fonction des différents associations intercommunales. Ce n'est pas le Conseil communal de Gland qui peut directement intervenir dans le cadre des décisions qui sont prises au niveau du Conseil intercommunal. Il y a les communications données mais elles ne sont pas dans le cadre des décisions à prendre. Il est aussi important d'agir grâce aux représentants élus dans le Conseil intercommunal. Le rapport I.D.E.A. est sorti et c'est une source d'informations.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité et sans abstention signifiée, le Conseil communal accepte la prise en considération et de renvoyer le postulat à la Municipalité pour rapport.

22. Divers + propositions individuelles

- M. Amado Ribeiro: parle d'une prochaine motion pour une révision du Plan directeur de Gland. Il s'agit d'un projet de société dépassant les couleurs politiques et va distribuer le texte aux membres du Conseil pour étude.
- M. Grandjean: précise qu'il s'agit d'une volonté de M. Ribeiro. Le groupe GdG en séance de préparation a estimé que le moment n'était pas opportun pour présenter un tel projet.
- M. Chuffart: quelle influence aura la destruction du pont sur l'autoroute et sa reconstruction sur le trafic de la route de Luins?
- M. Fargeon: un avant-projet doit être présenté. Le 20 août: premières estimations financières de ce dossier et les différentes variantes proposées; suivront les réflexions à faire sur les variantes. La mise à l'enquête des infrastructures est prévue pour la semaine prochaine, elle pourra être consultée. Il est un peu tôt pour donner des informations.
- M. Hill: sollicite les représentants des Conseils communaux au sein des Conseils intercommunaux afin qu'ils donnent les informations aux autres membres du Conseil communal.
- M. Ph. Martinet: le 23 juin au niveau intercommunal un virage important, lui semble-t-il, a été pris avec des décisions qui vont porter sur plusieurs dizaines de francs par habitants pour notre commune. Or, le processus est bancal, puisque les Conseils communaux seront saisis de ces objets seulement tout à la fin du processus quand il n'y aura plus qu'à dire oui ou non, sans pouvoir véritablement les

amender puisque dans toutes les communes ce sera la même chose. Au niveau cantonal et intercantonal, une solution a été trouvée avec un mode de consultations avec les organes législatifs avant que les Municipalités ne s'engagent trop sur des décisions intercantionales ayant un grand impact. Il faut réfléchir à ça, car si tout le foncier et les transports partent au niveau intercommunal, que restera-t-il pour le Conseil?

- M. Vallat: remet à la présidente, suite à sa nomination au poste de président du Conseil communal, sa lettre de démission en tant que membre de la Commission du plan de zones.
- M. Favez: est étonné par la réaction du président du GdG au dépôt de la proposition de motion de M. Ribeiro. Au contraire, il salue cette proposition. Il est temps de réviser ce Plan directeur datant de 1997, car depuis il y a eu augmentation de la population. La méthode choisie, proposant une séance afin que les groupes puissent en discuter avant le dépôt de la motion, est une bonne démarche.
- M. Rohrer: il y a quelques années, une demande avait déjà été faite pour enlever, sur le site Internet, les n^{os} de Natels des Conseillers, or ils y figurent de nouveau, cela ne se fait pas. Il en va de même pour les adresses mails avec risques d'augmentations de spams. Merci de les supprimer.
- M. Cretegnny: répond d'abord à M. Rohrer: oui, le nouveau site Internet a quelques imperfections et il s'en excuse. Les corrections seront faites rapidement, puis à M. Martinet: le Comité directeur du Conseil régional a décidé de lancer une campagne de sensibilisation par rapport à ce virage qu'il vient de prendre pour qu'ensuite le Conseil communal puisse prendre des décisions en toute connaissance de cause. Cet élément sera mis en place en automne.
- M. de Hadeln: revient sur le précédent procès-verbal, page 19. Il est dit que la Municipalité est un collège où il y a débats avant de donner des réponses. Un jour aura-t-on l'honneur de connaître le programme de politique énergétique et son plan d'action? Sera-t-il soumis au Conseil, ou cela fait-il partie des réserves de la Municipalité?
- M. Genoud: il s'agit d'un très gros dossier qui vient d'être pris en main par Mme Diosse. Soumettre l'entier du programme serait indigeste, c'est un document de travail, mais il est évident que les informations seront données au Conseil, le mieux et le plus concis possible de manière à ce qu'elles ne soient pas trop lassantes. Il pourrait aussi y avoir des séances d'informations, de sensibilisation au public, des actions spécifiques.
- M. de Hadeln: rappelle que dans la réponse municipale de février 2009 à l'interpellation de M. Vallat, ce document serait soumis pour approbation au Conseil communal.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La présidente remercie les Conseillers qui l'ont accompagnée avec enthousiasme et convivialité tout au long de l'année écoulée. Ce fut une aventure extraordinaire et elle souhaite à son successeur de vivre le même bonheur.

La présidente clôt la séance en rappelant que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 2 septembre 2010 à 20 heures.

La séance est levée. Il est 00h02.

Pour le bureau de Conseil communal:

La présidente:

La secrétaire:

Sara Petraglio

Mireille Tacheron

Annexes: Interpellation de Mme Corinne Hug «Sondage pour l'horaire continu».
Postulat de M. Jean-Michel Favez «Réseau d'accueil des Toblerones: pour que les familles glandoises ne soient pas chocolat, dressons un état des lieux et revoyons les tarifs».